



Communiqué

Police

Réforme de la Police municipale de Lausanne : premières mesures concrètes et gouvernance renforcée – Communication n°6

La Municipalité a validé l'engagement de plusieurs mesures prioritaires et une nouvelle gouvernance et structure du Corps de police dans le cadre de la Réforme 2030. Fondées sur le rapport final de M. André Duvillard, ces décisions visent à renforcer la coordination opérationnelle, l'accompagnement du personnel et le dialogue avec l'autorité politique.

Des priorités fondées sur un état des lieux consolidé

Le rapport final de M. André Duvillard complète le rapport intermédiaire présenté le 4 février 2026. Ses conclusions ont été étayées par des groupes de discussion organisés au printemps avec des représentantes et représentants de tous les niveaux hiérarchiques, des policières et policiers en formation ainsi que l'Association des fonctionnaires de police de Lausanne (AFPL).

Il confirme plusieurs défis : une organisation fortement mobilisée par la gestion de l'urgence, la nécessité de mieux reconnaître et développer les compétences des cadres et du personnel, ainsi que des relations de confiance fragilisées entre le Corps de police et les autorités politiques.

Un plan de mesures accompagne le rapport final. Les priorités portent sur la conduite du Corps, la coordination des activités opérationnelles, les ressources humaines, la formation des cadres et le dialogue.

Des formations obligatoires et un accompagnement renforcé du personnel et des cadres

Comme préconisé, le domaine des Ressources humaines a été pleinement intégré au commandement et réorganisé. Cette évolution vise à mieux accompagner les collaboratrices et collaborateurs dans leur carrière, à identifier et valoriser la relève interne et à renforcer l'encadrement des policières et policiers en formation. Les postes à repourvoir continueront à être ouverts tant aux candidatures externes qu'internes.

Une formation continue obligatoire destinée à l'ensemble des cadres policières et policiers sera par ailleurs déployée dès les mois de novembre et décembre 2026. Intitulée « **Mieux comprendre pour mieux agir** », elle porte sur la prévention des discriminations et les compétences transculturelles.

Élaborée avec l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR), la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA) et l'entité Diversité communautaire de la Police



municipale, elle s'appuie sur des exemples provenant du terrain. Elle vise à améliorer la compréhension des situations rencontrées, à prévenir les discriminations, à désamorcer les tensions et à renforcer la confiance avec la population.

Trois journées pilotes permettront de tester la formation, avant son déploiement pour l'ensemble des cadres en 2027 et 2028.

Des espaces de dialogue avec le personnel

Le commandant ad interim a ouvert un canal de dialogue direct avec les collaboratrices et collaborateurs, en complément des échanges hiérarchiques. Huit rencontres sont déjà prévues d'ici la fin de l'année, destinées aux cadres et à l'entier du personnel.

La Municipalité a également instauré, dès cette année, une rencontre avec le personnel policier nouvellement assermenté. Organisée la veille de la prestation de serment, cette matinée d'échanges porte sur les enjeux propres à Lausanne. Elle complète la rencontre entre les aspirantes et les aspirants et le directeur de la sécurité.

Ces démarches contribuent à renforcer les échanges entre le personnel, la direction du Corps et l'autorité politique, en parallèle de l'espace d'écoute de Kellerhals Carrard qui reste ouvert. Ainsi, toute personne qui souhaiterait remonter des problématiques spécifiques au sein du Corps de police est invitée à appeler l'étude afin que son témoignage soit recueilli de façon anonyme.

Une conduite renforcée pendant la période de transition

Actuellement le poste de commandant ad interim est assuré par M. Stéphane Volper. Dans l'attente de la nomination définitive de la commandante ou du commandant, Mme Morella Frutiger, actuellement déléguée à la sécurité urbaine et au climat de travail 2030, a été nommée adjointe du commandant et remplaçante de celui-ci ad interim.

À leurs côtés, l'Etat-major s'organise désormais autour de deux instances complémentaires. L'Etat-major restreint définit la stratégie et les orientations du Corps. L'Etat-major élargi coordonne leur mise en œuvre opérationnelle. Une charte précise l'engagement commun de tous les membres, leurs valeurs et leurs priorités de travail. Elle s'articule autour des valeurs suivantes : exemplarité, agilité, loyauté, ouverture et coopération.

M. Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de la sécurité, participe aux moins une fois par mois aux séances de l'Etat-major élargi, en sus de ses bilatérales hebdomadaires avec la direction du Corps. Des spécialistes internes ou externes peuvent être associés aux travaux selon les besoins.

Une meilleure coordination des activités opérationnelles

La nouvelle organisation vise à clarifier les missions des entités, les responsabilités des cadres et la répartition des compétences spécialisées. Elle doit permettre une réponse mieux coordonnée aux besoins de sécurité des Lausannoises et des Lausannois.



Trois fonctions spécialisées compléteront progressivement ce dispositif :

- **Une cheffe ou un chef de l'Etat-major opérationnel**, dont le poste est actuellement au concours, consolidera la conduite centralisée et coordonnée des entités opérationnelles et siègera à l'Etat-major restreint.
- **Un Chef Manifestations et événements** a été désigné afin de renforcer la planification, la coordination et le pilotage opérationnel des événements. Il siège à l'Etat-major élargi.
- **Une ou un analyste de la donnée**, dont le poste sera prochainement mis au concours, développera les outils et les processus d'analyse nécessaires au pilotage du Corps et siègera à l'Etat-major élargi.

Un suivi dédié à la Réforme 2030

La réforme sera conduite par le commandant ad interim et son adjointe ad interim, appuyés par plusieurs cheffes et chefs de projets internes. Un comité de pilotage assurera le suivi des travaux. Il réunira notamment des personnes issues de la formation et de la recherche, une ou un représentant de la Police cantonale vaudoise et une personne de la Direction des sports et de la cohésion sociale, ainsi que M. André Duvillard, qui continuera à accompagner la Police municipale de Lausanne en 2027. Des spécialistes pourront être mandatés selon les thématiques. Une première rencontre est prévue au mois de novembre.

La Municipalité soutient le plan de réforme et accompagne sa mise en œuvre, notamment par l'intermédiaire de la Délégation municipale désignée à cet effet. Elle réaffirme son soutien aux orientations prises par l'Etat-major du Corps de police et sa confiance dans l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs qui œuvrent chaque jour à la sécurité des Lausannoises et des Lausannois.

La Municipalité

Documents en lien

- Organigramme provisoire de la gouvernance
- Charte d'intention de l'Etat-major élargi provisoire
- Organigramme structurel provisoire
- Rapport final de M. André Duvillard
- Plan de mesures et priorités 2026-2027

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec:

- **Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal, directeur de la sécurité et de l'économie, tél. 079 964 27 39**
- **Stéphane Volper, commandant ad interim, tél. 021 315 33 66**
- **Morella Frutiger, déléguée à la sécurité urbaine et au climat de travail 2030 et remplaçante du commandant ad interim, tél. 021 315 33 66**
- **André Duvillard, consultant, tél. 079 250 91 62**

Lausanne, le 27 octobre 2026